



Wallonie

## COMMUNE DE BERLOZ

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Le demandeur est M. Xavier PIRE pour IHP SPRL, ayant établi ses bureaux rue du Vieusart 22 à 1325 GISTOUX.

Le terrain concerné est situé rue Joseph Hendrickx à Berloz, et cadastré 1ère division, section A, n°942A et 943C.

Le projet consiste en la construction de 3 x 2 habitations jumelées. L'annonce est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13. du Code du Développement Territorial - Publicité supplémentaire : « *L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.* »

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, pendant les jours d'ouverture de l'administration, actuellement sur rendez-vous, le lundi, de 8h00 à 18h00, et du mardi au vendredi, de 8h00 à 14h30 sans interruption, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 9 septembre au 23 septembre 2020 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).